

**Lancement de la construction  
d'un nouveau bâtiment de traitement des boues et  
de l'amélioration du traitement des eaux usées de la station d'épuration**

**le Samedi 15 novembre 2008 à 11 heures**

Intervention de Philippe AUGIER,  
Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

Madame le Président du Conseil Général du Calvados,  
Monsieur le représentant de la Région Basse-Normandie,  
Monsieur le chef du service Investissements et collectivités de l'Agence de l'Eau Seine  
Normandie,  
Madame et Messieurs les assistants à maîtrise d'ouvrage,  
Messieurs les représentants des entreprises,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les représentants des associations,  
Chers Amis,

C'est un grand plaisir pour moi de marquer l'événement qui nous réunit aujourd'hui, pour sceller la première pierre du nouveau bâtiment de traitement des boues et de l'amélioration du traitement des eaux usées de la station d'épuration, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

La construction initiale de la station d'épuration de Touques date de 1972, il y a 36 ans, des mises aux normes ont été effectuées en 1985 ; en 1997, a été mise en place une nouvelle filière de désodorisation du traitement des boues, pour un montant de 240 000 € TTC ; en 2001, un nouveau bâtiment de désodorisation du prétraitement des eaux usées a été construit pour un coût global proche de 2 millions d'euros ; et en 2005, suite au classement en zone sensible de la baie de Seine, où vont les rejets après traitement de la station de Touques, il a été décidé, après une étude d'impact, l'arrêt de l'incinération des boues sur le site afin de les confier à une filière de compostage.

L'extension de la zone sensible au niveau du territoire français a été réalisée par l'Etat, afin de compenser vis-à-vis de l'Europe, son retard de la mise aux normes des stations. La Baie de Seine fut alors classée en zone sensible. Ce qui impose à Cœur Côte Fleurie de modifier sa station afin de tenir compte de cette réglementation d'ici fin 2009.

Le cadencement de l’instruction du dossier s’est déroulé dans un calendrier soutenu :

En 2006, le Conseil communautaire autorise la passation d’un marché d’Assistance à maîtrise d’ouvrage avec le groupement d’entreprises Cabinet Merlin et société Cap Terre.

En 2007, le Conseil Communautaire autorise, d’une part, la passation d’un marché de « conception-réalisation » selon la procédure d’appel d’offres restreint pour la construction d’un bâtiment destiné au traitement des boues et à l’amélioration du traitement des eaux usées, et, d’autre part, valide le Dossier de Consultation des Entreprises élaboré par les Cabinets Merlin et Cap Terre.

Le jury constitué réunissait les membres de la commission d’appel d’offres, des membres qualifiés (maîtres d’œuvres) venus de la Communauté d’Agglomération Caen-la-mer, du Syndicat Intercommunal du Traitement des eaux à Lisieux, du Syndicat Interdépartemental d’Assainissement de l’Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P), du Syndicat d’Agglomération Nouvelle du Val d’Europe à Marne la Vallée, et Michel Chandor, chargé d’opérations au service investissement des Collectivités locales direction des Bocages Normands de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie ; je les remercie pour leur participation active.

En février 2008, la Commission d’Appel d’Offres, a donc décidé — sur l’avis motivé du jury — de retenir l’offre économiquement la plus avantageuse, à savoir celle du groupement conjoint d’entreprises OTV France Ouest, Patrick Le Priol architecte, Quille, Le Foll et Setegue.

Le projet retenu, tient le plus grand compte des préoccupations environnementales, ce qu’apprécieront tout particulièrement les touquais, et les travaux consistent en la mise en place d’une nouvelle station d’épuration, avec reprise d’une partie des installations existantes.

Il a pour ambition de faire de la future station d’épuration de Touques une installation exemplaire pour la promotion du développement durable tout en permettant à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie de disposer d’une unité de traitement parmi les plus performantes.

Le bâtiment, d’une architecture qui associe le minéral et le végétal, est construit dans une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) qui privilégie :

- un confort acoustique avec :
  - des pompages couverts et immergés,
  - le capotage des équipements bruyants, et
  - l'insonorisation des locaux sensibles.
- un confort olfactif avec :
  - un confinement assuré par une conception du bâtiment qui évite l'évaporation des odeurs par la couverture des ouvrages, des locaux en dépression et le capotage des équipements,
  - Une désodorisation physico-chimique,
  - Un suivi durable de la qualité de l'air.

Sur le site de la station d'épuration, il est donc prévu :

- La conservation du bâtiment de prétraitement (dégrillage, dessablage et déshuilage) avec la mise en place d'un tamisage fin et la création d'un bassin tampon de 6 700 m<sup>3</sup> couvert et désodorisé en lieu et place des actuels décanteurs primaires et bassins d'aération.
- Pour le traitement des eaux –traitement biologique, l'implantation du nouveau bâtiment sur le terrain Gama avec la création d'une zone qui assure une fonction de sélecteur bactérien.
- Pour le traitement des eaux, traitement membranaire et rejet, la réalisation d'un bassin membranaire constitué de 4 files totalement indépendantes. Le choix retenu est la fibre creuse pour une surface totale de 30 000 m<sup>2</sup> avec rejet à la Touques des effluents traités, conformément aux prescriptions techniques de l'arrêté Préfectoral du 25 octobre 2006.
- Pour le traitement des boues, la construction d'un nouveau bâtiment de traitement à proximité du bassin d'aération actuel. Le système de traitement des boues sera constitué d'une centrifugation des boues avant une évacuation en filière de compostage.
- Pour le traitement de l'air, le maintien du bâtiment de traitement de désodorisation avec la mise en place d'une filière complémentaire.

Le contrat portant sur la nouvelle station d'épuration prévoit également la démolition du quai de transfert, pour lequel nous lançons une étude pour la recherche d'un emplacement , si possible, hors centre ville, économique et durable.

La gestion du chantier a fait partie de nos préoccupations avec le choix de la mise en place d'un chantier à faible nuisance avec le label « chantier bleu » : sécurité des riverains et des avoisinants, mise en place du tri sélectif et réduction des volumes de déchets, économies d'énergie et d'eau sur les chantiers, gestion des livraisons pour limiter les nuisances, etc...

Ces actions répondent au souci de faire disparaître les nuisances qui, dans certaines circonstances, notamment l'été, étaient ressenties par les habitants des quartiers voisins, tant à Trouville-sur-Mer qu'à Touques.

La nouvelle station de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie sera aussi appelée à recevoir de nombreux visiteurs, les enfants de nos écoles mais aussi dans le cadre d'un tourisme technique et industriel, pour lesquels est prévu un parcours pédagogique ambitieux. Le visiteur découvrira successivement, le cycle de l'eau et les enjeux du développement durable.

Cœur Côte Fleurie témoigne, dans ces projets, de sa volonté de suivre les évolutions technologiques qu'appelle la prise en compte, toujours plus aiguë, des exigences du développement durable et de rechercher un financement stable des investissements correspondants.

Le montant global de l'opération s'élève à 19 650 000 € HT soit 23 501 400 € TTC. C'est un investissement majeur puisque la précédente station avait été construite il y a plus de 35 ans, et que la nouvelle station représente le plus gros investissement unitaire réalisé par la Communauté de Communes dans les années récentes.

Il est rappelé que, parallèlement, la renégociation du contrat d'eau potable en 2005 et celle du contrat d'assainissement en 2007, ont conduit respectivement à des baisses de prix pour l'utilisateur sur la facture type de 120 m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 de 10 % (une nouvelle baisse équivalente étant programmée le 1<sup>er</sup> janvier 2014) pour l'eau potable et à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 de 4,2 % pour l'assainissement, attestant ainsi la volonté de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie de répondre au souci des usagers de voir évoluer à la baisse le montant de leur facture.

Ces améliorations visent aussi, avec la construction des 7 bassins tampons (2 restant à réaliser) pour le stockage des eaux en temps de pluie, à améliorer la qualité des eaux de baignade, si importantes pour le tourisme.

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie qui finance pour cette construction un montant de 11 305 913 €, remercie pour leurs soutiens financiers :

- l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 9 365 400 €, soit 45 %,
- le Conseil Général du Calvados pour 2 051 400 €, soit 10 %,
- la Région Basse-Normandie pour 778 687 €, soit 4%.

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie remercie également pour leur soutien technique, outre le jury, les cabinets Merlin et Cap Terre assistants à maître d'ouvrage, l'entreprise OTV France Ouest accompagnée de ses partenaires Patrick Le Priol l'architecte, Quille, Le Foll et Setegue, choisis pour ce projet.

Je remercie également pour leur implication active et pour leur écoute les élus et membres des commissions assainissement et appels d'offres de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, ainsi qu'Eric Bornarel, ingénieur territorial et chef du service eaux, assainissement et travaux qui assure la conduite de ce dossier technique si important pour le développement de notre territoire sous la direction de Marc Bourhis, Directeur Général des Services.

Ces nouveaux équipements s'inscrivent dans une démarche environnementale contribuant à valoriser l'image innovante de notre territoire. Comme tous les dossiers structurant que mènent solidairement les communes membres de Cœur Côte Fleurie, cette nouvelle station d'épuration qui vient améliorer une des premières infrastructures du district de Trouville-Deauville et son canton, illustre notre mission de service public intercommunal et l'esprit dans lequel nous travaillons, pour « faire mieux ensemble ce qu'une commune ne peut faire seule... ».

Philippe AUGIER  
Président